



INFO FLASH

CLAIR SIMPLE ESSENTIEL



ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

La commission ASC a soumis au vote des élus CSE, une soirée "Comedy Club" tous publics animée par l'humoriste Julien Strelzyk. Cette proposition fait suite au vote du mois de décembre 2024 où le programme 2025 des sorties à la journée a été validé par un vote majoritaire des élus du CSE.

4 soirées sont d'ores et déjà prévues au calendrier du 1er semestre :

- Verdun 7 ou 14 juin - 100 personnes
- Troyes - 19 juin - 180 personnes
- Nancy - 27 juin - 150 personnes
- Metz - 29 juin - 100 personnes

D'autres dates seront proposées au 2e semestre car **l'humoriste doit intervenir dans chaque département de la région.**

Les élus du CSE ont voté majoritairement en faveur de cette sortie.

LES SUJETS DU JOUR

ASC

p.1

ESA

p.1

AVENIR PRO

p.2

TRAJECTOIRE BAS CARBONE

p.2

IMMOBILIER

p.2

ENTRETIEN DE SUIVI DES ACTIVITÉS

La Direction rappelle que l'objectif de l'ESA est d'échanger avec l'agent sur ses réussites. Le 1er enjeu de l'ESA est de valoriser ses réussites, voire même de mettre en valeur ses bonnes pratiques. Il s'agit d'un vrai questionnement de l'agent, sur son activité, ses difficultés liées à

l'organisation du site ou des contraintes autres. C'est également une occasion de faire le point sur les besoins de l'agent en termes de développement de compétences.

Il est vrai que l'ESA peut être un moment pour souligner des attentes non réalisées par l'agent. Les constats restent cependant objectifs ; il n'est pas question de parler d'un ressenti du manager. Concernant le rythme des ESA, il avait été cadencé sur 2 mois pour s'assurer de la régularité des échanges entre les agents et leur manager. Il s'agit d'un repère temporel et non d'une contrainte.

La **CFDT** précise que le discours de la Direction est très loin de ce qui se passe réellement sur le terrain. Nous avons de nombreux exemples où des objectifs individuels sont fixés aux agents, où l'atteinte de ces objectifs est comparée et partagée auprès des équipes.

La **CFDT** préférerait que la DR impose aux ELD de faire des réunions d'équipe où - à l'issue - un entretien est proposé à ceux qui le souhaitent plutôt que d'imposer un cadrage obligatoire d'entretiens de suivi d'activité tous les 2 mois pour tous. Les agents ont besoin de se retrouver et d'échanger entre pairs, régulièrement et en équipe. De plus, les REA ont beaucoup de mal à absorber cette charge supplémentaire. L'échange avec son manager devrait être déclenché selon les besoins du manager et de l'agent. **La CFDT demande que la note régionale sur les ESA soit abandonnée et que le Grand Est en reste à la note RH nationale.**

AVENIR PRO



La Direction nous indique que Science Po a effectué une étude des résultats Avenir Pro pour la période 2021 à 2022, donc sur une cohorte limitée. Celle-ci indique une augmentation de 16 % du retour à l'emploi.

Sur 2022 et 2023 les résultats vont bientôt arriver, ainsi que sur 2023 à 2024. Sur la partie "pass emploi" qui n'est expérimentée que sur le Grand Est, il n'y a pas encore de retour. A l'issue de l'année scolaire, ces jeunes seront suivis par la MILO car il faut éviter une rupture de la dynamique de recherche d'emploi. Les conseillers MILO sont intégrés dans les agences qui doivent assurer le déploiement sur leur territoire.

Il n'y a plus de participation FSE, plus d'ordre de mission. Selon le nombre d'élèves, sur chaque territoire, qui sera "embarqué" dans le dispositif, l'impact sera différent pour les agences.

Les organisations du travail seront impactées par ces éléments mais la Direction ne peut pas évaluer la charge de travail. C'est pourquoi, les territoires adapteront l'offre de service selon les situations (nombre de lycée, de lycéens, participation MILO,...). Pour avoir un ordre d'idée : 40 à 50 % du temps d'un agent à 100 % pour 2 lycées en moyenne.

La CFDT déplore que ce déploiement se fasse à ISO EFFECTIF !

La généralisation du dispositif sera portée par les DT et les agences qui devront organiser, animer et promouvoir ce dispositif sur leur territoire à ISO EFFECTIF.



TRAJECTOIRE BAS CARBONE

Pour rappel, Pôle emploi puis France Travail s'est engagé dans un processus de décarbonisation, visant à réduire de 35% ses émissions de carbone entre 2021 et 2030. 4 axes d'amélioration : mobilité, achats, bâtiments, numérique.

A l'heure actuelle, France Travail Grand Est met en oeuvre des dispositifs essentiellement bâtimentaires, notamment sur les luminaires, pour atteindre les objectifs fixés.

Tout d'abord, concernant les formations, la **CFDT** se félicite que seul le formateur se déplace sur les agences et demande que les économies réalisées sur ce champ soient réaffectées, par exemple, à l'installation de portes dans les agences. Ensuite, la **CFDT** s'interroge sur le fait que le nombre de luminaires LED ne soit pas plus important en Grand Est et estime que la part des mobilités douces et du covoiturage doit être augmentéE dans notre Etablissement.

La Direction nous indique que par rapport au passage au LED, elle doit faire avec le budget alloué, et donc au fil de l'eau. Elle nous indique qu'un outil de covoiturage est en cours de test sur 2 régions et que l'outil devrait nous arriver prochainement. En ce qui concerne les mobilités douces (vélo, marche, trottinette), des solutions alternatives existent, l'établissement est déjà sur la sensibilisation "au boulot à vélo" depuis plusieurs années. L'alternative des visios avec les demandeurs d'emplois est une bonne solution pour éviter les déplacements, mais le Grand Est commence seulement à augmenter leur taux.

IMMOBILIER

La Direction nous indique que le nouveau schéma immobilier **revoit à la baisse les m2 des structures, des DR, DT et Plateformes**. De 2024 à 2029, notre région doit passer de 16011 m2 à 8736 m2.



Ou en sommes-nous selon la Direction ?

Directions Régionales et Territoriales :

- **La DR de Reims :** 1 800 m2 à rendre : des discussions sont en cours pour réaménager le site.

- **La DT de Chaumont et la salle de formation (échéance du bail en juin 2026) : un relogement est prévu dans l'agence de Chaumont qui est en excédent de 120 m2.**
- **La DT 68** est en cours de déménagement.
- **La DR Nancy et la DT Rond-point**, les plans d'aménagements sont en cours de finalisation avec les groupes de travail (présentation en CSE en septembre/octobre 2025, éventuellement en août). La problématique sur Nancy c'est qu'il n'y a plus de possibilité en ville même.

Agences :

- **Thionville Beauregard** : La DG n'a pas encore pu valider les projets de relogement de cette agence trop vétuste. Un terrain est identifié mais sans plus pour le moment.
- **Longwy** : projet en cours et un terrain a été identifié.
- **Reims Mont d'Arène** : la réintégration des équipes MRS/Entreprise qui partiront de la DR pour l'agence, est également en cours.
- **Colmar Lacarre** a un fort excédent de surface et la DR envisage un déménagement vers un terrain de l'agglomération de Colmar (Nord Est).
- **Epinal et la DT** ont également un fort excédent de surface : le bailleur (la CCI) est associé pour trouver une solution.
- **Saint-Dié** : idem, trop de m2 mais l'étude du dossier vient à peine de commencer.
- **Strasbourg agglomération** : 2 200 m2 d'excédent de surface, abandon de Poteries (900 m2) en juin 2025, comme déjà annoncé, et abandon de l'agence de Seyboth (900 m2). En août/septembre les élus du CSE seront interrogés sur le projet du bassin de Strasbourg.
- **Nancy agglomération** : Nancy Cristallerie doit être relogée car 1 400 m2 d'excédent. Cette agglomération présente de gros excédents sauf pour Vandoeuvre.
- **Permanence du pays de Bitche** : le bailleur souhaite nous installer dans d'autres locaux mais le responsable de l'immobilier n'en sait pas plus.

La **CFDT** interroge la Direction sur le delta des m2 à restituer ? Quelle est la demande réelle de la DG ? Nous pensons que la Directrice Régionale "part" sur un plafond de m2 à restituer et pas sur un plancher. Avez-vous pris en compte le fait que nous accueillons de plus en plus de partenaires dans le cadre de la transformation ?

La **CFDT** note également l'incohérence flagrante de la diminution des surfaces ET du nombre de jours de télétravail accordés en 2025 ! Comment ces agences pourront-elles accueillir les collègues les jeudis, notamment, où les agences sont souvent "pleines". La transformation qui génère du stress et des incertitudes sur le futur fonctionnement de France Travail n'est pas forcément le bon moment pour en plus baisser les m2. La Direction nous présente des dossiers quand ils sont déjà bouclés ? Pourquoi ne sommes-nous pas associés aux projets avant ? En ce qui concerne la DR de Reims, nous savons que le 3ème et 4ème sont déjà en cours de discussion pour restitution, nous proposons que le 1er et le 2ème étage, qui sont bien moins lumineux, soient restitués.

La Direction nous répond que sur cette DR il y a 2 baux dont l'un concerne justement une partie de ces étages.

La **CFDT** demande si le ratio entre le présentisme et les m2 a été calculé pour chaque projet ?

Pour Reims Mont d'Arène, quand les agents seront-ils prévenus ?

Nous sommes très étonnés que la Direction envisage de rapatrier la DT et la salle de formation sur l'agence de Chaumont ? Pour nous cela va être très compliqué, l'agence est trop petite.

La Direction répond que les m2 sont calculés selon les demandes de la DG : 14 m2 par CDI pour les structures. Notre région serait une des 3 régions les plus excédentaires. Pour les agences, la consultation du nouveau schéma immobilier est en cours en CSEC et ce nouveau cadre immobilier sera présenté aux élus prochainement. Cependant, les m2 seront réduits par rapport au référentiel de 2012. Aujourd'hui le calcul agence est bien effectué par rapport au référentiel 2012 - 10 % (pour s'adapter au télétravail).

